

Destruction d'un nid de frelons asiatiques

C'est à l'installation des nids primaires, en avril, que la lutte contre le frelon asiatique est la plus facile et la moins onéreuse.

En bref

Apparu en Loire-Atlantique en 2010, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive qui se propage au détriment d'autres insectes, notamment des abeilles domestiques. Il représente une menace importante, et la destruction des nids s'avère indispensable pour protéger la biodiversité.

Dès le mois d'avril, les particuliers sont invités à inspecter les lieux potentiels d'installation de ces nids tels que les hangars, abris de jardins, auvents, encadrements de portes et fenêtres, arrière de poutres, haies...

Pour qui ?

Les habitants de Saint-Herblain qui constatent la présence d'un nid dans leur propriété.

La démarche

En présence d'un nid de frelon asiatique sur son terrain, il est possible de contacter directement le réseau syndical professionnel en charge de la santé du végétal : Polleniz 44.

Celui-ci redirige les particuliers vers une entreprise spécialisée qui pourra intervenir sur le nid. Cette intervention est à votre charge.

Contacts

Direction de l'espace public et de l'environnement
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 24 70
espace.public@saint-herblain.fr (<mailto:espace.public@saint-herblain.fr>)

Polleniz 44
4 Impasse Sophie Germain
44119 Grandchamps-des-Fontaines
02 40 36 83 03
polleniz44@polleniz.fr

En savoir plus

[Mairie \(/Services-et-demarches/Lieux-utiles/Services-publics/Mairie\)](#)

Hôtel de Ville : état-civil et cimetières, formalités, centre communal d'action sociale CCAS